

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 4 février 2016  
Rapporteur :  
Monsieur Nicolas GONIDEC**

**N° 32**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 10/02/2016  
- la transmission au contrôle de légalité le : 09/02/2016  
(accusé de réception du 09/02/2016)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Terrain de football synthétique sur Ergué Armel / Stade Jean Brélivet - Etude de  
faisabilité**

**La PPI de la ville de Quimper envisage la construction d'équipements à destination des citoyens et notamment d'une maison des associations sur le complexe sportif Jean Brélivet à Ergue Armel. Dans ce cadre, des espaces sportifs seraient supprimés, notamment un terrain de football stabilisé et une zone gazonnée d'entraînement. Afin de permettre la poursuite des activités des clubs et d'optimiser le parc d'équipements sportifs et son utilisation, il est proposé de réaliser un terrain synthétique sur un autre terrain stabilisé du site.**

**\*\*\***

**Présentation du projet**

Dans le cadre du projet sportif municipal, un schéma directeur des équipements sportifs a été élaboré, dressant les priorités des constructions, rénovations et aménagements à réaliser dans les années futures aussi bien en termes de bâtiments que de terrains de sport.

Après la réalisation du premier terrain synthétique à Penvillers, puis de deux terrains synthétiques dans le cadre de la création du pôle sportif de Creac'h Gwen, il est proposé la transformation d'un terrain de football stabilisé en synthétique sur le complexe de Jean Brélivet. Ce projet permettra de mailler le territoire et d'équilibrer les quartiers, et d'augmenter le potentiel sportif du site et de la ville. Il permettra également de poursuivre le schéma directeur des équipements sportifs visant notamment à réduire le nombre des terrains en abandonnant les terrains isolés et en concentrant l'activité sur des sites structurants et dotés d'un ou plusieurs terrains synthétiques.

Le terrain pressenti est le grand terrain stabilisé, pour les raisons suivantes :

- en dehors du terrain honneur gazonné, c'est le terrain qui permet le plus facilement cette transformation en un nouveau terrain aux normes fédérales,

notamment après l'acquisition d'une parcelle de 2 722 m<sup>2</sup> auprès du Conseil Départemental ;

- le terrain stabilisé coté cité est voué à accueillir l'implantation d'un équipement associatif ;
- cela permet de conserver les deux terrains principaux gazonnés (honneur + annexe).

Le programme de l'opération consiste à procéder aux aménagements suivants :

- réalisation d'un terrain de football de catégorie 5 évolutif en 4, comprenant : l'extension de la plate-forme, la reprise des divers réseaux et la transformation du terrain stabilisé en terrain synthétique lesté de granulats, avec pour dimension de l'aire de jeu 105 x 68 m (117 x 75 m avec les aires de dégagements), surfaces nécessaires en vue du classement du terrain en catégorie 4 par la Fédération Française de Football ;
- installation d'un éclairage sportif d'un niveau d'éclairage de 250 lux homologué en catégorie 4, permettant d'optimiser les plages d'utilisation ;
- réalisation d'une allée périphérique en revêtement enrobé pour la maintenance du terrain et de l'éclairage ;
- mise en conformité de l'accès aux personnes à mobilité réduite ;
- mise en conformité des clôtures et pare-ballons ;
- mise en place du matériel sportif ;
- arrivée de réseaux et moyens d'évacuation en attente pour un ou deux futur(s) bâtiment(s) (vestiaires, tribunes...) intégrés dans le périmètre de l'opération.

Le projet de terrain synthétique à Jean Brélivet satisfait le Quimper Ergué Armel Football Club, club résident sur le site, qui bénéficiera d'un nouvel équipement de qualité et permettant une utilisation optimisée, ainsi que les clubs de football qui sont favorables à la création de terrains synthétiques sur des sites déjà existants et identifiés.

Cette hypothèse permet de répondre :

- aux conclusions du Projet Sportif Territorial (création de terrains de foot synthétiques),
- aux conclusions du SDATS – Schéma Directeur d'Aménagements des Terrains de Sport (création de pôles football avec terrain synthétique)

Par ailleurs, ce projet fera l'objet de demandes de subventions auprès des Conseils Régional et Départemental, des fédérations sportives, et du CNDS.

## **Coût prévisionnel de l'opération sur Jean Brélivet**

Le coût de ce terrain est estimé à **995 000 €HT**, valeur décembre 2015, éclairage sportif inclus, hors acquisition foncière, vestiaires et tribunes.

L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux est fixée à 940 000 € HT.

- Etudes : 10 000 € HT
- MO : 40 000 € HT
- SPS : 5 000 € HT
- Terrain : 680 000 € HT
- Eclairage : 110 000 € HT
- Mur de soutènement, réseaux, clôture : 150 000 € HT.

## **Calendrier prévisionnel**

- Février 2016 : Consultation de Maîtrise d'œuvre
- Mai 2016 : Attribution du marché de Maîtrise d'oeuvre
- 2<sup>ème</sup> semestre 2016 : Etudes et réalisation du dossier de consultation des entreprises
- Mai 2017 : Choix des entreprises
- Juillet 2017 : Démarrage des travaux
- Fin 2017 : Livraison du terrain synthétique.

La nécessité d'acheter la parcelle au Conseil Départemental du Finistère peut engendrer des délais moins maîtrisables.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'approuver le programme ainsi que l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux de l'opération ;
- 2 - d'autoriser monsieur le maire à déposer des demandes de permis de construire en cas de besoin ;
- 3 - d'autoriser monsieur le maire à solliciter des subventions auprès des financeurs institutionnels.